

Publié le 21/10/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2024

Sous la présidence de : Monsieur Jean-François FOUNTAINE

Autres membres présents : Madame Danièle CARLIER-MISRAHI - Monsieur Jean-Bernard HARENG - Monsieur Vivien JULHES - Madame Chantal MURAT – Madame Aya KOFFI - Madame Anne de CHALENDAR - Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX - Monsieur Eric PASQUIER - Madame Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRÉ Madame Frédérique MORANGE - Madame Anne-Marie BAUDON - Madame Françoise COHEN - Madame Catherine MARCY - Madame Delphine CHARIER.

Etaient absents/excusés : Monsieur El Abbès SEBBAR (pouvoir à Mme BAUDON) - Monsieur Jean-Claude COSSET.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRÉ

Date de convocation.....	30 septembre 2024
Nombre de membres en exercice.....	17
Nombre de membres présents ou ayant donné procuration.....	16
Nombre de votants.....	16
Nombre d'absent	1
Pour.....	16
Contre	0
Abstention :	0

N°1 :CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE–BUDGET PRINCIPAL–DECISION MODIFICATIVE N°2

Les crédits budgétaires concernant la masse salariale votés au global lors du Budget primitif sont d'un montant de 21 178 079 €. Les consommations après la paie d'aout sont de 13 411 781 € soit 63,32 % du budget. Toutefois les crédits inscrits au budget primitif 2024 sont insuffisants sur le Budget principal, Vieljeux et SSIAD.

Afin de permettre les mandatements de la masse salariale de fin d'exercice pour ces 3 budgets, il est nécessaire d'abonder le chapitre 012 du budget principal, de Vieljeux et du SSIAD.

Les dépenses d'intérim prévues pour 2024 sont supérieures au budget prévisionnel, il convient de les augmenter de 130 000 €.

De plus, les crédits inscrits au budget primitif 2024 nécessaires pour le passage des amortissements du Budget Principal sont insuffisants. Il convient d'inscrire la somme de 4 500 € supplémentaire.

Toutes ces ajustements se font uniquement par virement de section par section.

Des subventions ont été attribuées et versées dans le cadre des quartiers d'été Mireuil, Villeneuve et Port-Neuf « Nos quartiers d'été olympiques et paralympiques » pour un montant de 24 250 € décomposé de la façon suivante :

DDETS : 15 000 €
CDA : 9 250 €

Le Conseil d'Administration sur propositions du Président,
- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024 sont insuffisants, - décide de modifier l'inscription comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

Accusé de réception en préfecture
017-261700108-20241004-20241017-391-DE
Date de télétransmission : 17/10/2024
Date de réception préfecture : 17/10/2024

I/F	Chap.	Fct	Article	R/O	Libellé	Fonctionnement		Investissement	
						Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
F	012	020	6218.0	Réel	AUTRES PERSONNELS EXTERIEURS	130 000,00 €			
F	012	020	64111	Réel	REMUNERATION PRINCIPALE	350 000,00 €			
F	65	424	65134.4	Réel	ACTION COLLECTIVE APPEL A PROJET	24 250,00 €			
F	65	020	657365.0	Réel	SUBVENTIONS AUX BUDGETS ANNEXES	30 000,00 €			
F	65	020	657365.4	Réel	SUBVENTION AU BUDGET SSIAD	240 000,00 €			
F	042	020	6811.81	Ordre	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS	4 500,00 €			
F	021	020	023	Réel	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-754 500,00 €			
F	74	424	747888;12	Réel	SUBVENTION APPEL A PROJET		24 250,00 €		
I	21	020	2188.1	Réel	EQUILIBRE BUDGETAIRE			-750 000,00 €	
I	023	020	021	Réel	SUBVENTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				-754 500,00 €
I	040	020	28181	Ordre	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS				4 500,00 €
TOTAL						24 250,00 €	24 250,00 €	-750 000,00 €	-750 000,00 €

Publié le 21/10/2024

CETTE PROPOSITION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE

Pour extrait certifié conforme.

Le Président du CCAS

Jean-François FONTAINE